

Avis voté en plénière du 13 novembre 2018

Les groupements d'employeurs

Déclaration du groupe Coopération

Peu valorisés dans les démarches entrepreneuriales actuelles, les groupements d'employeurs sont un moyen efficace de répondre au besoin de main d'œuvre des petites entreprises et contribuer à limiter la précarité des emplois. Créés à l'origine pour répondre au besoin de saisonniers dans le secteur agricole, les groupements d'employeurs constituent aujourd'hui une solution innovante pour les entreprises adhérentes souhaitant collaborer entre elles. Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) en sont un bon exemple. Elles permettent à des agriculteurs de se procurer du matériel et disposer de salariés en temps partagé, qu'ils n'auraient pas eu les moyens de financer seuls.

Alors que près de 70 % des contrats de travail en France sont actuellement conclus pour une durée de moins d'un mois, il est nécessaire de rappeler que les groupements d'employeurs constituent une opportunité pour des travailleurs précaires d'aboutir à la sécurisation et la stabilité de leurs parcours professionnels en obtenant un CDI. Dans les CUMA, l'objectif est de créer 1 000 emplois supplémentaires d'ici 2020.

Bien sûr, le groupe de la coopération valorise l'intérêt d'une telle démarche permettant de développer la coopération interentreprises et la création d'une culture « collective » dans le travail, en cohérence avec les valeurs que nous portons.

Néanmoins, comme le rappelle très justement cet avis, nous déplorons la persistance de nombreux freins au développement des groupements d'employeurs, ces derniers reposant trop souvent sur la bonne volonté et le soutien d'acteurs locaux et des salariés composant ces groupements. Il est important de mettre en valeur ces pratiques, de les préserver et de reconnaître leur contribution dans la dynamisation sociale et économique de nos territoires.

Ainsi, les préconisations portées par l'avis, notamment en termes de visibilité des groupements d'employeurs mais aussi en faveur du renforcement de leurs capacités à développer une croissance économique stable et durable, vont dans le bon sens.

En conclusion, nous souhaitons saluer le travail rigoureux et la force de dialogue de Patrick sur cet avis de grande qualité, sur un sujet que nous savons, lui tient à cœur.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.